



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

N° 4729 GEND/RGPIC/GGD60
du 7 février 2013

*Le colonel BOGET,
commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise,*

*à Madame Marie BANÂTRE, direction départementale des territoires –
service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, 40 rue Jean
Racine – BP 317 – 60021 BEAUVAIS Cedex.*

Objet : Collecte des informations en vue du « Porter à Connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Rantigny prescrit par délibération du 2 juin 2012.

Référence : Votre correspondance en date du 23 janvier 2013.

Par correspondance citée en référence, vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de l'élaboration d'une carte communale à Rantigny par délibération du 2 juin 2012.

Aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de cette commune et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.